

Incursion dans la forêt d'exception de la Vôge



Visorando



Randonnée n°44825085

Une randonnée proposée par Christophe Mathis

Parcours de difficulté intermédiaire avec de beaux passages en forêt (forêt labellisée forêt d'exception en 2023).

Durée :	2h30	Difficulté :	Difficile
Distance :	20,76 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	202 m	Activité :	VTT
Dénivelé négatif :	194 m	Commune :	Darney (88260)
Point haut :	368 m		
Point bas :	265 m		



La Clairière
du Verbamont

Description

Départ de la boucle à la Maison de la Forêt à Darney en bordure de la D164.

Balisage Orange VTT, boucle n°37

(D/A) Avec la Maison de la Forêt dans le dos, prenez à droite, direction de Bains-les-Bains, sur la départementale et bifurquez rapidement à gauche au niveau de l'aire d'accueil de la Croix de Pierre sur la tranchée éponyme. Au carrefour à quatre branches, virez à droite et suivez le chemin caillouteux toujours tout droit jusqu'à la route.

(1) Coupez-la, continuez et rejoignez l'aire de pique-nique la Fléchère.

(2) Prenez la départementale (D164) à gauche puis tournez à droite à la première intersection. Continuez tout droit et rejoignez la route goudronnée communale. Poursuivre tout droit jusqu'au panneau d'indication Camping et Cabanes du Verbamont.

(3) Tournez à droite et suivez les indication Camping du Verbamont. Restez à gauche au pont, passez devant l'arboretum de la Hutte, laissez un chemin balisé Triangle Rouge puis l'éco-camping et poursuivez jusqu'à la première intersection forestière.

(4) Prenez la Tranchée des Deux Maisons en tournant à droite et continuez tout droit sur ce chemin de caillouteux. Descendez jusqu'à Senennes en gardant deux fois la droite en bas de la descente.

(5) Continuez à gauche sur la route goudronnée jusqu'au prochain hameau.

(6) À Droiteval, continuez sur la route goudronnée de droite. Passez devant l'abbaye et montez en direction de la forêt toujours en restant sur le même chemin. Filez tout droit, sortez de la forêt et descendez jusqu'au carrefour avec le Chemin de Senenne à droite.

(7) Empruntez celui-ci, ignorez un départ à gauche au croisement à quatre direction, virez à gauche (ancienne voie ferrée aujourd'hui démantelée). Arrivez au niveau d'un pont et poursuivez à droite. Gardez la gauche à la patte d'oie puis filez tout droit jusqu'au carrefour à quatre directions de la Route de la Grange au Bois.

(8) Partez à gauche sur la route goudronnée, retrouvez la départementale (D164) et tournez à gauche pour rejoindre la Maison de la Forêt (D/A).

Points de passages

- D/A Maison de la Forêt**
N 48.075453° / E 6.053015° - alt. 302 m - km 0
 - 1 Route forestière**
N 48.074191° / E 6.082775° - alt. 348 m - km 2.5
 - 2 Aire de pique-nique de la Fléchère**
N 48.061424° / E 6.104078° - alt. 367 m - km 4.87
 - 3 Carrefour Verbamont - Arboretum de la Hutte Verbamont**
N 48.047174° / E 6.083649° - alt. 316 m - km 8.57
 - 4 Intersection après le camping - Clairière du Verbamont**
N 48.041263° / E 6.079024° - alt. 357 m - km 10.29
 - 5 Senennes - Ourche (rivière) - Affluent de la Saône**
N 48.044946° / E 6.053713° - alt. 272 m - km 12.79
 - 6 Hameau de Droiteval - Abbaye Notre-Dame (Droiteval)**
N 48.042141° / E 6.039376° - alt. 272 m - km 13.99
 - 7 Chemin de Senenne - Saône (rivière) - Affluent du Rhône**
N 48.062018° / E 6.034726° - alt. 268 m - km 16.68
 - 8 Carrefour de la route de la Grange au bois**
N 48.064346° / E 6.063591° - alt. 337 m - km 19.24
- D/A Maison de la Forêt**
N 48.075456° / E 6.052989° - alt. 302 m - km 20.76

Informations pratiques

Location de vélos à la Maison de la Forêt et point d'information touristique.

Éco-camping la Clairière du Verbamont, Camping et Cabanes et table d'hôte, hébergement labellisé Accueil Vélo.

Boucle balisée par la Communauté de Commune Vosges Côté Sud-Ouest.

A proximité

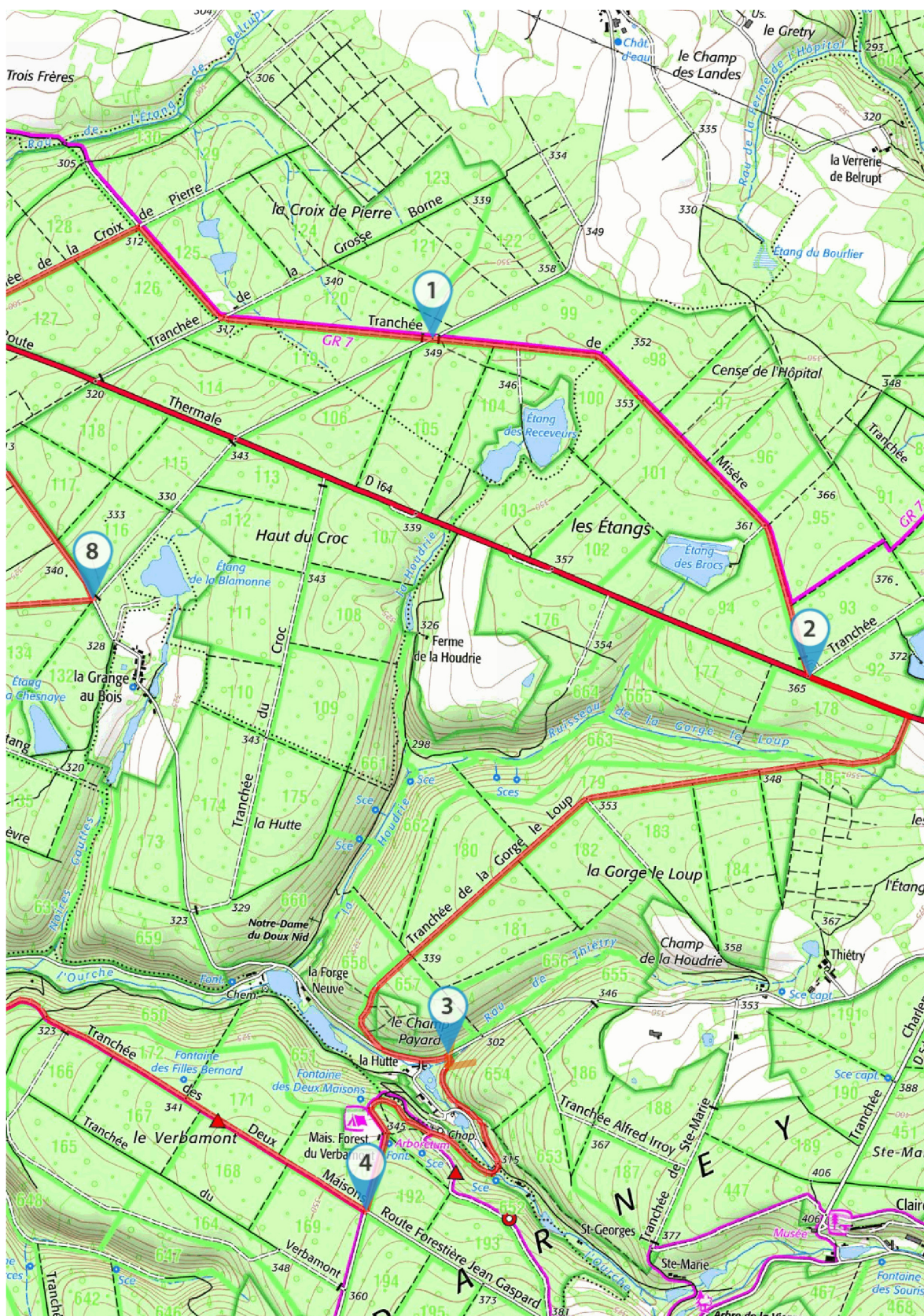
Le hameau de Droiteval et son abbaye, l'arboretum de la Hutte, la Maison de la Forêt, le sentier d'interprétation des 4 mares et son expo photo.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-incursion-dans-la-foret-d-exception-de-l/>

En savoir plus :

Email : leverbamont@gmail.com - Site internet : <https://www.camping-vosges-nature.com>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée

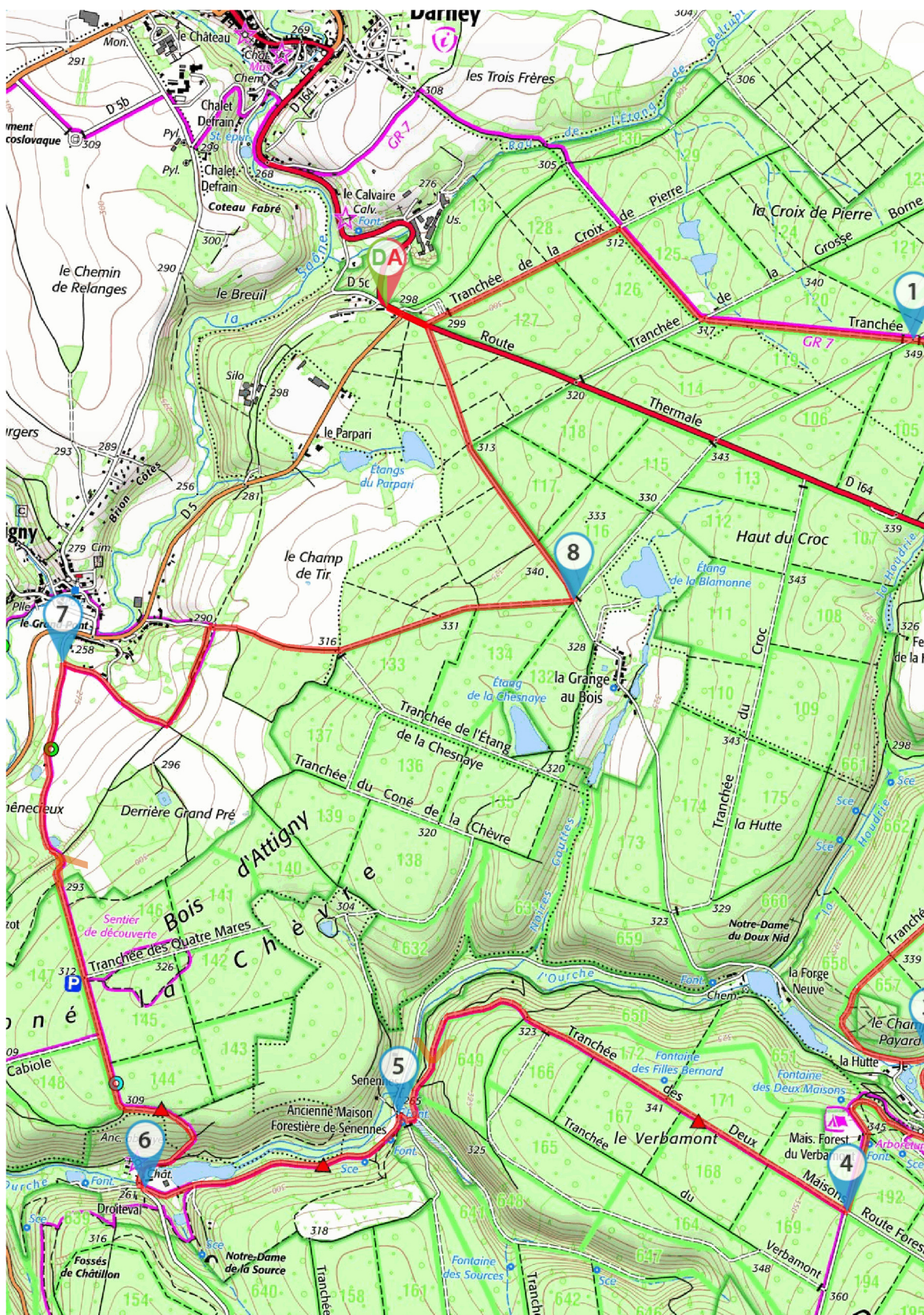


↑ N 1km

©2024 IGN

Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

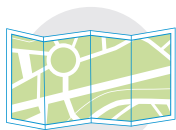
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne au projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



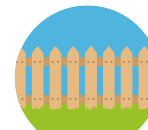
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



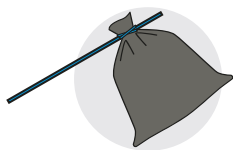
RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



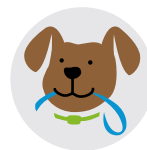
RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.